Quels documents l'entreprise étrangère doit-elle tenir à disposition pendant un détachement ?

Réponse courte

L'article **L.142-3** en dresse la liste, et il impose trois choses à la fois : conserver les pièces **pendant toute la durée du détachement**, sur le lieu de travail ou en un lieu accessible à la personne de référence déclarée, et les **présenter dans le délai imparti** à l'ITM ou aux autres autorités de l'article L.142-4.

Six documents forment le noyau de la liste : la copie du contrat de prestation de services et, le cas échéant, du contrat de mise à disposition ; le formulaire **A1** ou la preuve d'affiliation couvrant toute la durée ; la copie du **contrat de travail** au sens de la directive (UE) 2019/1152 ; les **fiches de salaire** et les preuves de paiement ; les **pointages** indiquant le début, la fin et la durée du travail journalier ; et la copie du titre de séjour pour tout ressortissant de pays tiers détaché.

Tous doivent être **traduits en français ou en allemand** — l'absence de traduction s'apprécie comme l'absence du document.

Définition

Le **détachement** vise l'entreprise établie hors du Luxembourg qui y envoie un salarié dans le cadre d'une prestation de services. Il ne se confond pas avec la situation du frontalier, employé par une entreprise luxembourgeoise.

La **personne de référence** est déclarée à l'ITM avec une adresse au Luxembourg. C'est chez elle que les documents doivent être accessibles si le lieu de travail ne s'y prête pas.

Conditions d’exercice

La liste est fermée, mais la traduction et la localisation en conditionnent l'effet.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Élément	Exigence	Source
Lieu de conservation	Lieu de travail ou lieu accessible à la personne de référence	L.142-3
Durée	Toute la durée du détachement	L.142-3
Support	Papier ou format électronique, au choix	L.142-3
Langue	Français ou allemand, sans exception	L.142-3
Présentation	Dans le délai imparti par l'autorité qui demande	L.142-3
Autorités habilitées	ITM et autres autorités énumérées	L.142-4

Modalités pratiques

Le contrôle porte sur la cohérence entre les heures, les salaires et les paiements : ce sont ces trois pièces qui se recoupent.

Pièce	Point de contrôle
Contrat de prestation de services	Réalité et objet de la prestation
Formulaire A1	Couverture de toute la période, sans interruption
Contrat de travail	Conformité à la directive (UE) 2019/1152
Fiches de salaire et preuves de paiement	Concordance avec les heures déclarées
Pointages journaliers	Début, fin et durée, jour par jour
Titre de séjour	Tout ressortissant de pays tiers détaché

Pratiques et recommandations

Le formulaire A1 est le document qui manque le plus souvent, ou qui ne couvre qu'une partie de la période. Une prolongation du chantier non suivie d'une prolongation du formulaire laisse le salarié sans couverture déclarée, et l'entreprise sans la pièce que le texte exige.

Les pointages posent la difficulté inverse : ils existent, mais dans le système de l'entreprise détachante, à l'étranger. Le texte impose leur présence sur place, ce qui suppose un export régulier — hebdomadaire plutôt que mensuel, puisque le contrôle de l'ITM n'est pas annoncé.

La traduction ne se prépare pas dans l'urgence. Traduire à l'avance le contrat type, les modèles de fiche de salaire et l'attestation de paiement coûte une fois ; la traduction improvisée pendant un contrôle ne satisfait ni au délai, ni à la lisibilité attendue.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Cadre juridique

Référence	Objet
Article L.142-3 du Code du travail	Liste des documents, lieu, durée, support, traduction et présentation
Article L.142-2 du Code du travail	Déclaration du détachement à l'ITM et désignation de la personne de référence
Article L.142-4 du Code du travail	Autorités compétentes ; données conservées vingt-quatre mois au maximum après le détachement
Article L.143-2 du Code du travail	Amende administrative de 1 000 à 5 000 euros par salarié détaché, doublée en cas de récidive dans les deux ans
Article L.141-1 du Code du travail	Champ du détachement sur le territoire luxembourgeois
Directive (UE) 2019/1152	Conditions de travail transparentes et prévisibles, visée pour la copie du contrat

Les documents restent sur le lieu de travail pendant toute la durée du détachement, traduits en français ou en allemand : une pièce non traduite équivaut à une pièce absente. L'amende atteint 5 000 euros par salarié détaché, doublée en cas de récidive dans les deux ans.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.